

CLI 20 mai 2014¹

Rôle, mission et fonctionnement de la CLI

Travaux menés

Pierre Maille

Les moyens d'information et les informations mises à disposition

<http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Eau-Environnement/CLI-des-monts-d-Arree>

Présentation des acteurs intervenant dans le cadre des travaux de la commission

Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Eric zelnio

Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI)

Créée en 2000, l'ANCCLI est la fédération nationale des 38 CLI.

Exploitant

Jean Christophe Couty

Quelques questions qui ont été posées par des membres de la CLI :

Pourquoi les réunions ne sont-elles pas ouvertes à la presse ?

Pourrait-on faire la prochaine réunion de CLI à Brennilis ?

Qualité des filtres sur le local de découpe des échangeurs.
Où sont les résultats des analyses ?

Comment ont été faits les prélèvements de vérification après le nettoyage du chenal ?

Comment procède t-on au rabattement de la nappe ?

Comment sont analysées les eaux qui sont rejetées dans le lac ?

Teneur en tritium des poissons du lac ?

[Le **tritium** (T ou ³H) est - comme le [deutérium](#) - l'un des [isotopes](#) de l'[hydrogène](#). Il possède 1 [proton](#) et 2 [neutrons](#). À la différence du deutérium et de l'hydrogène 1, cet isotope (nucléide) est [radioactif](#) . Sa période ou [demi-vie](#) est de 12,32 ans.]

Influences des faibles doses de radioactivité pendant une longue période (30 ans) ?

Pages suivantes : 2 documents importants pour suivre l'opération de déconstruction

Résumé : HQ

¹ Un compte-rendu officiel sera disponible dans quelque temps.

LES OPÉRATIONS DE DÉCONSTRUCTION

Etat initial



Etat aujourd'hui



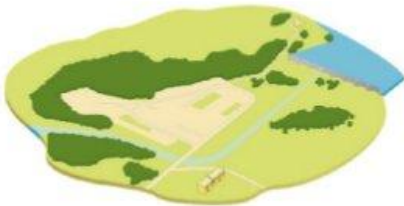
OPÉRATIONS EN COURS

2011 - 2016 :

- démantèlement des échangeurs de chaleur ;
- démantèlement de la station de traitement des effluents (STE) sous confinement ;
- assainissement de l'ancien chenal de rejet des effluents.



Etat final



PROCHAINES ÉTAPES DE LA DÉCONSTRUCTION

Après publication de l'autorisation de démantèlement complet

- démantèlement bloc réacteur, assainissement et démolition des bâtiments ;
- réhabilitation du site ;
- déclassement des installations nucléaires de base (INB).

OPÉRATIONS DÉJÀ RÉALISÉES

1985 - 1997 : arrêt du réacteur puis vidange des circuits, évacuation du combustible. 99,9 % de la radioactivité est éliminée.

1997 - 2007 : démantèlement partiel des installations

- démantèlement de tous les petits composants dans l'enceinte réacteur ;
- démantèlement électromécanique complet dans tous les autres bâtiments ;
- assainissement du bâtiment des combustibles irradiés (BCI), du bâtiment d'entreposage des déchets solides, et des superstructures de la station de traitement des effluents (STE) ;
- déconstruction totale du BCI, des bâtiments administratifs et des bâtiments auxiliaires.

2007 - 2011 : suspension des opérations de démantèlement (décret annulé) et surveillance de l'installation.

Chronologie des étapes administratives

1985 : mise à l'arrêt du réacteur ;

1996 - 2007 : décret de démantèlement partiel des installations dont la validité a été prolongée par un nouveau décret en 2004 ;

2006 : décret d'autorisation du démantèlement complet ;

2007 : annulation du décret de démantèlement complet ;

Juillet 2011 : décret de démantèlement partiel ;

Décembre 2011 : dépôt du nouveau dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet ;

Octobre 2012 : avis de non recevabilité par l'ASN du dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet.

Cap Ampère
1, place Pleyel - 93282 Saint-Denis cedex
Siège social
22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris
EDF SA au capital de 924 433 331 euros
552 081 317 RCC Paris

Conception - réalisation : Lionel Tran

Images : médiathèque EDF

Publication : EDF - Direction de la communication de la Direction de la production et de l'ingénierie

Le groupe **EDF** est certifié **ISO 14001**

avril 2013

ICEDA : UN PROJET INDUSTRIEL POUR LE PROGRAMME DE DÉCONSTRUCTION D'EDF

EDF a en charge à la fois la construction, l'exploitation et la déconstruction de ses centrales nucléaires. Dans ce cadre, l'entreprise est responsable de ses déchets. Actuellement, en France, 9 réacteurs nucléaires ont entamé leur processus de déconstruction. Ces opérations d'ampleur génèrent plusieurs types de déchets (dont certains radioactifs). Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs ne prévoyant pas de solution de stockage définitif avant 2025 pour une partie d'entre eux, EDF met en place une solution d'entreposage temporaire pour mettre en œuvre, sans attente, sa politique de démantèlement de ses centrales à l'arrêt.

Un centre d'entreposage provisoire :

EDF a choisi de construire une installation d'entreposage provisoire sur le site de la centrale du Bugey (Ain). ICEDA (Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés) permettra de réceptionner, de conditionner et d'entreposer l'ensemble des déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue provenant de la déconstruction des centrales nucléaires et certains déchets d'exploitation des réacteurs en fonctionnement, pour une durée prévisionnelle de 50 ans. Ces déchets seront ensuite évacués vers le centre de stockage définitif national qui sera réalisé et exploité par l'ANDRA.

ICEDA, dont la création a été autorisée par le décret du 23 avril 2010, répond aux exigences de sûreté et de respect de l'environnement comme toute installation nucléaire en France. En tant qu'installation nucléaire, celle-ci est d'ailleurs soumise à la surveillance et au contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, régis par le Code de l'Environnement.

EDF sera l'exploitant de cette installation pendant toute sa durée d'exploitation pour réceptionner, conditionner puis entreposer 2000 tonnes de déchets de moyenne activité à vie longue.

*Les déchets radioactifs sont dits à vie longue, lorsque leur période radioactive (c'est-à-dire le temps nécessaire pour que la radioactivité des éléments radioactifs soit divisée par deux) est supérieure à 31 ans.



Le choix du site de Bugey : Pour des raisons de sûreté et pour faciliter la gestion de ses déchets, EDF a décidé de réaliser une seule installation d'entreposage pour l'ensemble de ses sites, et de l'implanter sur l'un des 6 sites ayant des réacteurs en déconstruction (Brennilis, Creys-Malville, Bugey, Chooz, Chinon et Saint-Laurent).

Entreposer n'est pas stocker

Contrairement au stockage, l'entreposage désigne une solution provisoire. ICEDA est une installation temporaire d'entreposage, prévue pour quelques dizaines d'années. Les déchets entreposés à ICEDA seront ensuite évacués vers le centre de stockage définitif de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

La répartition des déchets issus de la déconstruction des neufs réacteurs à l'arrêt



ZOOM

Un projet encadré et concerté

Plusieurs phases réglementaires ont été nécessaires pour faire aboutir le projet ICEDA :

2005 : dépôt du dossier de demande d'autorisation de création auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

2006 : enquête publique, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet ICEDA ;

2009 : avis favorable de l'Autorité de sûreté nucléaire sur le projet ;

2010 : signature par le préfet de l'Ain du permis de construire d'ICEDA ; parution du décret d'autorisation de création dans le Journal Officiel de la République Française ;

Janvier 2012 : suspension des travaux de construction d'ICEDA suite à l'annulation du permis de construire par le tribunal administratif de Lyon. EDF met tout en œuvre pour obtenir un permis de construire dans les meilleurs délais.